

GAZELEC de PERONNE

CONTRAT D'ABONNEMENT ELECTRICITE POUR ALIMENTATION CHANTIER

Je soussigné, _____, déclare souscrire un contrat d'abonnement pour la fourniture provisoire d'électricité pour le site référencé ci-dessous, pour une durée du __ / __ / __ au __ / __ / __

Cette fourniture sera assurée par GAZELEC dans les conditions présentes ou futures, prescrites par son Cahier des Charges et les textes réglementaires rappelés au verso mutuellement accepté.

Les conditions particulières de cet abonnement relatives au tarif et aux puissances sont indiquées ci-dessous et je m'engage à signaler GAZELEC, tout changement de mes besoins d'énergie qui serait de nature à modifier ces conditions.

J'autorise GAZELEC à s'assurer que les puissances de mon abonnement sont compatibles avec l'utilisation de l'énergie fournie et à procéder, en conséquence, aux réglages annuels de mes appareils de comptage et de contrôle et à l'adaptation de mon abonnement, éventuellement à réduire ou de couper la mise à disposition de l'énergie en cas de non-paiement de facture.

J'ai noté que toute modification du réglage de mes appareils est du ressort exclusif des agents GAZELEC, seuls habilités à plomber et à déplomber les appareils de contrôle et de mesure et que mes installations de chantier doivent être obligatoirement protégées par un disjoncteur de protection 30 mA et un circuit de terre doit être réalisé conformément à la réglementation.

Nom du titulaire du contrat :					
Nom – Prénom – Téléphone – Mail du signataire :					
Adresse de facturation :					
Adresse du point de livraison (Pose du compteur) :					

Tarifs du contrat en €/HT						
Puissance souscrite	<input type="checkbox"/> 3 kVA	<input type="checkbox"/> 6 kVA	<input type="checkbox"/> 18 kVA	<input type="checkbox"/> 36 kVA	<input type="checkbox"/> BT > 36 kVA	<input type="checkbox"/> HTA
Tarifs du kWh en centimes d'€	13,16	13,16	13,16	13,16	Voir grille	Voir grille
Abonnement mensuel €	10,50	13,24	23,63	39,93	Voir grille	Voir grille

Tarifs des frais associés en €/HT						
Frais de pose/dépose comptage	BT ≤ 36 kVA			BT > 36 kVA		HTA
Type de branchement provisoire (Déterminé par le GRD) :	<u>Fixe</u>	<u>Non fixe</u>	<u>Fixe</u>	<u>Non fixe</u>	Sur devis	
- Durée > 28 jours	165,00	391,00	492,00	674,00		
- Durée ≤ 28 jours	108,00	255,00	108,00	250,00		
Frais de mise en service	15,48			104,27		

Fait à Péronne, le __ / __ / __

Signature du client

Le service commercial

CONDITIONS GENERALES DE FOURNITURES

1 – ABONNEMENTS SOUSCRITS

Les caractéristiques des abonnements que vous avez choisis sont rappelées au recto. Assurez-vous que ces abonnements conviennent :

- En électricité, tarif dont la puissance correspond le mieux à vos besoins.

2 – DUREE ET NATURE DE L'ABONNEMENT

Le présent contrat est souscrit pour une durée fixe, indiquée au recto de ce contrat. Il n'est valable que pour le point de livraison considéré. L'énergie fournie, à ce titre, ne doit pas être cédée à des tiers.

3 – CONTROLE DES APPAREILS DE COMPTAGE – RELEVE DES COMPTEURS

Nos agents doivent pouvoir accéder à tout moment aux appareils de comptage sur simple justification de leur identité. Nous vous demandons en particulier, de bien vouloir prendre toutes dispositions pour qu'ils puissent relever vos compteurs au moins une fois par an.

4 – ETABLISSEMENT DES FACTURES

Vos factures sont établies à la suite de relevés de compteurs. De même, une facture estimée vous est adressée lorsqu'il est impossible de procéder à une relève du compteur. Les factures estimées, établies d'après vos consommations probables, sont exigibles dans les mêmes conditions que les factures consécutives à des relevés. Si une avance sur consommation a été versée, elle vous sera remboursée à la résiliation du contrat correspondant.

5 – PAIEMENT DES FACTURES

En cas de non-paiement après la date limite inscrite sur vos factures, nos services sont autorisés à suspendre leurs fournitures, après avertissement écrit.

6 – RESPONSABILITE DE L'INSTALLATION INTERIEURE

L'installation intérieure, constituée de l'appareillage qui se trouve après votre disjoncteur en électricité, est placée sous votre responsabilité. Elle doit être établie et maintenue de manière à éviter tout trouble de fonctionnement sur nos réseaux et à ne pas compromettre la sécurité des personnes qui interviennent sur ceux-ci.

7 – DISPONIBILITE DE LA FOURNITURE

Sous réserve des conditions indiquées précédemment, nous sommes tenus, aux termes du présent contrat, de maintenir l'énergie à votre disposition. Toutefois, nous conservons la faculté de procéder à des interruptions de fournitures pour les besoins de l'exploitation.

Par ailleurs notre responsabilité n'est pas engagée dans le cas d'interruption résultant de la force majeure, du fait d'un tiers ou d'aléas techniques inévitables.